

Communiqué au 3 mars 2020

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, l'AEFE a mis à jour ses recommandations au regard des mesures prises par le ministère des solidarités et de la Santé (MSS) pour les personnes de retour de zone d'exposition. **Cependant, il convient de toujours prendre l'attache des autorités sanitaires locales, en liaison avec les postes, et d'appliquer leurs recommandations prioritairement. S'il n'existe pas de recommandations locales, les mesures les plus strictes doivent être appliquées.**

Cette position sera confirmée demain dans la journée.

A ce jour, les zones d'exposition sont les suivantes :

- Chine (Hong Kong et Macao compris)
- Singapour
- Corée du Sud
- Iran
- Régions italiennes de Lombardie (Région de Milan), Vénétie (Région de Venise), Emilie-Romagne (Région de Bologne)
- Zones de circulation actives du virus en France définies par l'Agence régionale de Santé (communes de l'Oise, la Balme Haute Savoie, communes du Morbihan)

Par principe de précaution, les mesures suivantes sont appliquées :

1. En matière de voyage scolaire et de déplacements d'élèves en Asie et vers l'Asie, en Italie et vers l'Italie, en France et vers la France

L'Agence a décidé, par principe de précaution, le report des échanges scolaires, dans le cadre d'ADN-AEFE, et l'annulation des voyages et regroupements sportifs ou culturels en Asie et vers l'Asie, en Italie et vers l'Italie, en France et vers la France durant le mois de mars. Cette mesure pourra être amenée à évoluer en fonction de la situation épidémiologique.

Dans ce cadre, pour les autres pays, il est rappelé que tout échange scolaire doit faire l'objet d'un accord préalable des postes diplomatiques, de départ et de destination.

2. Les déplacements des personnels dans les zones d'exposition sont limités

Les stages de formation continue dans les zones d'exposition sont annulés.

Les missions des agents des services centraux de l'Agence, de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), des formateurs (CPAIEN et EEMCP2) en mission d'accompagnement dans les zones d'exposition sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Les visites d'homologation et de suivi d'homologation sont reportées dans ces zones à une date ultérieure et l'Agence est en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour évaluer chaque situation et proposer un cadre général qui ne soit pas pénalisant pour les établissements concernés.

3. Les séminaires annuels de zone prévus en mars sont annulés

Les séminaires annuels de l'Agence prévus à Luxembourg (12/13 mars), Istanbul (16/17 mars), Lomé (17/18 mars), Varsovie (19/20 mars), Ibiza (23/24 mars), Tunis (23/24 mars), Beyrouth (26/27 mars) et le séminaire partenaires à Dakar (20/21 mars) sont annulés, compte tenu des incertitudes liées à la mobilité.

Pour l'instant, le séminaire de rentrée de la zone Amérique Latine Sud programmé à Santiago est maintenu (23/24 mars), cette dernière mesure pouvant être amenée à évoluer en fonction de la situation épidémiologique.

4. Consignes pour les établissements amenés à accueillir des élèves en provenance des zones d'exposition

Jusqu'à nouvel ordre, il est demandé aux chefs d'établissement devant recevoir des élèves en provenance de Chine (Hong Kong et Macao compris), de Singapour, d'Iran, de la Corée du Sud, des régions italiennes de Lombardie et de Vénétie, après avoir pris attache du poste diplomatique, et sous réserve des décisions prises par les autorités sanitaires locales, d'appliquer le principe de confinement durant 14 jours avant d'être autorisés à entrer dans l'établissement. Ce principe s'applique également aux enseignants et aux autres personnels de l'établissement concernés.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le Ministère des solidarités et de la Santé :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;

- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

Ces dernières mesures sont susceptibles d'évoluer à brève échéance. L'AEFE en informera immédiatement les postes diplomatiques et les établissements.